

La Turballe

47°20',7 N - 002°30',2 W
SHOM 7033-7145 /
Navicarte 546-547. Piriac, 5,7 M.

Port en eau profonde creusé à la cote 1,50 m, accessible par toute marée, spécialisé dans la pêche à la sardine. Port abrité, attention forte houle par vent S/SW.

NAVIGATION

Amers et align. d'approche : Clocher de Trescalan par château d'eau.

Approche de jour : Passe orientée NS entre jetée et enrochements.

Accès de jour : Align à 006°,5.

Feux d'entrée : Jetée W (Garlahy) Phare (47°20',7 N - 002°31',0 W) : F.4é.b.r.12s (B 10 M - R 7 M) ; Entrée dans le secteur blanc ; Align. à 006°,5 des 2 F.i.r.4s, int. 004 - 009 (5) ; Digue S : F.é.v.4s.

FONCTIONNEMENT

Conseil d'Exploitation du port de plaisance, Criée 02.40.62.80.40.

Bureau du port : T. 02.40.23.41.65, F. 02.40.23.47.64 (saison : 7h-12h, 14h-21h, 7j/7, hors saison : avril, mai, juin, semaine : 8h-12h, 14h-19h, sam. dim. : 8h-12h, 16h30-19h).

plaisance.turballe@wanadoo.fr
Directeur du port : J.-M. GRALEPOIS, Maître du port : Philippe SECHET, VHF 9 ; Aff. maritimes 02.40.23.33.35 ; Douanes 02.40.23.32.51.

Sauvetage : CROSS ETEL VHF 16 ou 02.97.55.35.35, 1616 du littoral.

Météo : Affichage au bureau du port ; Météo France 08.92.68.02.44 / ou 3250, Météo Consult 3201 ou 3264, sefax 01.39.28.00.28.

EQUIPEMENT

329 Pl. dont 20 Visit. (+ à couple) sur pontons.

Accueil : En darse à couple, têtes de ponton F.B.A.

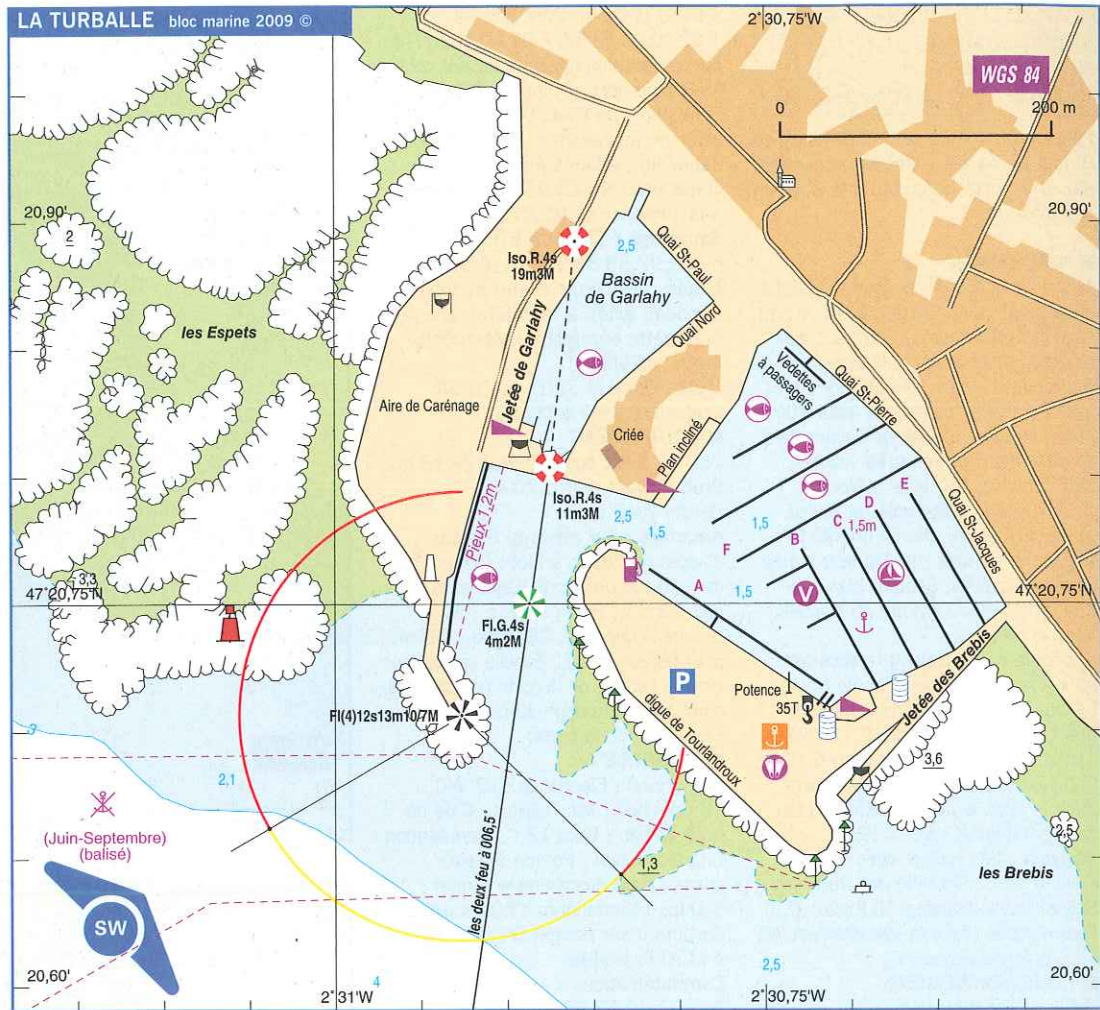
SERVICES

Eau ; Electricité (220 V/13 A) ; 13 WC, 10 douches ; Accès Internet ; Laverie automatique à 600 m, rue du Mal Leclerc ; récupération huiles usées ; Grue 25 t ; Travelift 250 t ; Elévateurs 32 t et 250 t ; Grue potence 2,5 t ; Carénage ; Carburant : sur appointement (rens.02.40.62.80.05).

Clubs : C.N.T. (Club nautique de la Turballe) ; S.R.T. (Société des régates de la Turballe), centre de plongée.

Communications :

Aéroport de St-Nazaire/Montoir ; Office de tourisme 02.40.23.32.01.



Port in deep water shallowing to 1.50 m on the coast, accessible at all tidal stages. Specialising in sardine fishing. Protected, but strong swell in S/SW winds.

NAVIGATION

Day approach : Passage to NS between jetty and rocks by lining up Trescalan belfry with water tower.

Access : 006°,5.

Entry lights : West Jetty (Garlahy) lighthouse (47°20',7 N - 002°31',0 W) :

FI.(4)W.R.12s, W. 10 M - R. 7 M, entrance in white sector. Lining up at 006°,5 the two Iso. red 004 - 009 (5) ; South sea-wall: FI.G.4s.

PORT OFFICES

Conseil d'Exploitation du port de Plaisance, Criée 02.40.62.80.40.

Harbour Office : T. 02.40.23.41.65, F. 02.40.23.47.64. plaisance.turballe@wanadoo.fr (saison : 7/7, 7:00-12:00, 14:00-21:00, off season: Apr/May/Jun/week: 8:00-12:00, 14:00-19:00, W.E.: 8:00-12:00, 16:30-19:00) ; Port manager: J.-M. GRALEPOIS ; Supervisor: Ph. SECHET, VHF 9 ; Marine Public Auth. 02.40.23.33.35 ; Cust. 02.40.23.32.51.

Rescue : CROSS ETEL VHF 16 or 02.97.55.35.35, 1616 from coast.

Weather : Daily displayed in port office.

FACILITIES

329 berths on pontoons inc. 20 Visit. **Reception :** Visitors coupling in dock, heads of pontoons F.B.A.

SERVICES

Water ; Electricity (220 V/13 A) ; Internet access ; 13 WC, 10 Showers ; Automatic laundrette at port office ; Recovery for used oil ; 250 t travelift ; 32 t and 250 t slipway ; 25 t crane ; 2.5 t yard crane ; Haulage slip ; Fuelling on pontoon 24hrs/24 with private card (02.40.62.80.05).

Clubs : Turballe Nautical Club ;

SRT ; Diving center.

Travel connections : Saint-Nazaire/Montoir Airport ; Tourist Office 02.40.23.32.01.

Tout pour vous et votre bateau...



La boutique de la Coopérative Maritime

Pêche
Sécurité
Entretien
Nautisme
Vêtements de mer
Révision
Bombard
Zodiac

2, quai St Jacques
44420 LA TURBALLE

LA TURBALLE

Tél. : 02 40 62 80 05
Fax : 02 40 23 33 08

CONSEILS

■ Avant de prendre la mer, assurez-vous que vos documents nautiques sont à jour ■ Pour votre sécurité et le bon déroulement de vos croisières, n'hésitez pas à renouveler chaque année Votre Livre de Bord-Bloc Marine. Cela vous permettra d'être en règle et d'avoir toutes les informations dont vous avez besoin mises à jour. ■ Votre navire est approuvé pour un nombre maximum de personnes à bord selon la navigation effectuée. Ne dépassez pas ce nombre et n'oubliez pas que les enfants comptent pour des passagers à part entière. ■ Ce n'est pas la navigation effectuée, mais la catégorie de navigation inscrite sur le titre de navigation qui détermine l'armement de sécurité que vous devez avoir à bord. ■ A bord, vous devez avoir une brassière de sauvetage d'un modèle approuvé marine marchande ou "CE" par passager (+ 10 % si plus de 10 passagers). ■ Vous changez le moteur de votre embarcation ? N'oubliez pas de le signaler au Quartier d'immatriculation de votre navire. ■ Respectez impérativement la vitesse de 5 nœuds dans la bande côtière des 300 mètres, même s'il n'y a pas de balisage spécifique. ■ N'oubliez pas de passer à au moins 100 m des pavillons qui indiquent la présence de plongeurs sous-marins (pavillon rouge avec croix ou diagonale blanche ou pavillon portant le signal "alpha"). ■ Il est interdit de vendre les produits provenant de la pêche de loisir !